

Le nouveau président lance le « télérecours »



Bernard Chemin n'a que quelques mois pour concrétiser la dématérialisation des procédures administratives (photo Ludovic Lai-Yu).

Curriculum vitae

Bernard Chemin était président à la cour administrative d'appel de Bordeaux depuis janvier 2013, après avoir été vice-président du tribunal administratif de Bordeaux entre 2006 et 2013. Titulaire d'une maîtrise de droit public, il est diplômé de l'Institut d'études politiques de Bordeaux et de l'École nationale supérieure de la police de Saint-Cyr au Mont d'Or, dans le Rhône. Il a d'abord fait une brillante carrière dans la police nationale jusqu'à être promu commissaire principal en 1986 avant d'être nommé conseiller du corps des tribunaux et des cours administratives d'appel en 1989. Il sera ensuite nommé rapporteur à la cour administrative d'appel de Bordeaux en 1996, puis rapporteur public à partir de 2001 et continuera d'évoluer. Le magistrat est aussi l'auteur de nombreuses études juridiques et a notamment enseigné à l'ENA.

Bernard Chemin, le nouveau président du tribunal administratif, arrive dans l'île avec un ambitieux projet dans ses valises. L'ensemble des procédures au tribunal administratif seront bientôt entièrement dématérialisées. Fini le papier. Tout ou presque se fera par informatique. Le magistrat annonce la mise en place du « télérecours » pour le 8 juin.

Branle-bas de combat au tribunal administratif de Saint-Denis. Le compte à rebours a été lancé par Bernard Chemin, tout juste arrivé à la tête du tribunal administratif la semaine dernière. Le nouveau président a annoncé hier le développement d'un important chantier numérique pour sa juridiction, à savoir l'arrivée du « télérecours », ou la dématérialisation des procédures.

« Tous les actes de procédure, y compris les notifications de jugement, se feront par voie électronique sécurisée, indique Bernard Chemin. Ce sont des frais de justice en moins dans un contexte budgétaire contraint. C'est aussi un gain en temps et en efficacité ».

Une réponse de la justice face à la situation « préoccupante » que connaissent les tribunaux de Saint-Denis et Mayotte, explique le magistrat qui découvre pour la première fois notre île. « La situation ici reste saine mais on constate une tendance à la hausse du contentieux administratif, détaille-t-il. L'an dernier, la juridiction a enregistré une augmentation d'environ

25 %, alors qu'elle est de 11 % ailleurs. Et cela augmente en moyenne de 6 % par an ». Il est question d'environ 1 900 dossiers pour 2014, dont 1 300 pour le tribunal administratif de Saint-Denis. Il s'agit pour 28 % des cas de contentieux fiscaux, pour 27 % de requêtes déposées par des fonctionnaires ou encore pour 19 % de procédures visant des étrangers.

HAUSSE DU CONTENTIEUX, BAISSSE DES EFFECTIFS...

Les effectifs sont au contraire en baisse. L'an dernier, deux départs de magistrats n'ont pas été remplacés. « Nous ne sommes plus que sept, moi compris, pour les deux tribunaux ». Bernard Chemin a donc comme feuille de route de répondre à cette problématique en privilégiant la dématérialisation. « Le défi à relever c'est de faire en sorte que les délais de jugement ne s'aggravent pas tout en continuant à rendre des décisions de qualité ». Ce délai moyen de jugement est aujourd'hui inférieur à un an si l'on inclut les contentieux mahorais. Il est supérieur

si l'on ne prend en compte que le tribunal administratif de Saint-Denis.

Les juridictions de l'océan indien sont les premières des départements outre-mer à réaliser ce virage numérique. La garde des Sceaux Christiane Taubira a fixé l'ouverture de la plateforme informatique du télérecours au 8 juin. Un timing pour le moins serré ! Les services d'information du Conseil d'État, l'autorité de tutelle administrative, sont attendus d'ici quinze jours dans l'île pour venir former les agents de greffe et les magistrats. Des réunions d'information sont également prévues.

Reste que seuls les administrations publiques, les collectivités territoriales et les justiciables qui ont recours à un avocat pourront dans un premier temps accéder au télérecours. Des conventions sont en passe d'être signées avec ces différents partenaires dont les bâtonniers des barreaux du sud et du nord. On pourra déjà établir un premier bilan en fin d'année sur l'efficacité réelle de ce nouveau dispositif.

Harry Amourani

SAINT-DENIS

Le tribunal administratif entre dans l'ère du numérique

Thierry Gangate, le bâtonnier de Saint-Pierre, et son homologue dionysien, Jean-Claude Sainte-Claire, quittent les locaux du tribunal administratif avec «un sourire en tranche papaye». À l'instar de leurs confrères métropolitains, les avocats réunionnais peuvent à présent eux aussi disposer de la plateforme informatisée Télérecours. Dans l'ensemble des tribunaux administratifs de la France hexagonale, cette application web est en place depuis décembre 2013. Mais la Réunion et Mayotte sont les premiers départements d'outre-mer à faire à leur tour ce pas numérique. Mais à quoi sert le Télérecours ? C'est un outil qui facilite les échanges avec les juridictions administratives : du tribunal administratif au conseil d'État en passant par la cour administrative d'appel. Concrètement, chaque

partie peut à présent accéder plus facilement aux pièces d'un dossier depuis internet. *«On entre dans la modernité, salue le bâtonnier Gangate. Les procédures sont allégées et on gagne en temps et en coûts. Et c'est fait intelligemment... Car ce nouveau système ne présente aucune charge supplémentaire pour les cabinets d'avocat. Au contraire !»*

Hier après-midi, les bâtonniers de l'île ont ainsi signé une convention avec les autorités administratives afin d'officialiser ce partenariat. *«On fait gagner du temps à tout le monde»,* confirme en écho Anne Guérin, la présidente de la cour administrative d'appel de Bordeaux, venue présenter le dispositif dans l'île aux côtés du président des juridictions de Saint-Denis et de Mayotte, Bernard Chemin. *«Avec cette dématérialisation des procédures, tout est accessible plus facilement».* Le service est disponible 24 heures sur 24 et est entièrement sécurisé. Anne Guérin a un exemple bien concret pour démontrer à quel point le système est économique. *«À la cour de Bordeaux, on a pu récupérer 40 000 euros en frais d'affranchissement !»*

Hier matin, le Télérecours a été présenté aux fonctionnaires des administrations publiques de l'île. Il en sera de même aujourd'hui et demain à Mayotte où doivent se rendre Anne Guérin et Bernard Chemin. Il faudra attendre la fin de l'année pour que le système soit opérationnel aux Antilles et en Guyane. En Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, tout sera fin prêt en 2016.

H.A.



Les bâtonniers de l'île ont conclu ce partenariat par la signature d'une convention avec les représentants des autorités administratives (photo LLY).